

Londres franchit de nouvelles étapes clés en vue du Brexit

LE RÉSUMÉ

Le gouvernement May a déposé hier le projet de loi visant à **abroger l'acte d'adhésion du Royaume-Uni au droit communautaire européen**.

Londres a également rendu publiques ses **positions de négociation** en matière juridique et concernant la sortie d'**Euratom**.

CATHERINE MOMMAERTS

Le gouvernement britannique poursuit son petit bonhomme de chemin dans le processus de Brexit même si les contours de la manœuvre restent flous à pas mal d'égards. Alors que le premier volet des négociations de divorce avec l'Union européenne (UE) s'ouvre lundi prochain, Londres a déposé hier son projet de loi d'abrogation de l'acte d'adhésion du Royaume-Uni au droit communautaire européen. Londres a également publié ses grandes lignes de négociations dans deux dossiers clés: les affaires pendantes devant la Cour européenne de justice (CEJ) et les implications de la sortie de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Loi d'abrogation

Le projet de loi d'abrogation vise à mettre fin à la primauté du droit communautaire sur les lois britanniques tout en évitant tout battement au moment de la sortie de l'UE (fin mars 2019, en principe). «C'est un des projets de loi les plus importants à passer par le Parlement et un tournant pour le processus de sortie de l'UE», a affirmé le ministre du Brexit, David Davis, dans un communiqué. Le principe est simple: au jour «J», tout le droit communautaire sera transposé dans le système britannique. Westminster pourra ensuite décider de ce qu'il veut faire avec toutes ces lois (les maintenir en l'état, les éliminer ou les modifier). Certaines lois britanniques devront en outre être modifiées. Ce sera notamment le cas de celles faisant aujourd'hui référence aux institutions

européennes. Le travail d'adaptation sera titanesque. Du coup, le gouvernement May souhaite utiliser une disposition datant de l'époque d'Henri VIII (16^e siècle) et qui lui permettrait de modifier certaines lois sans avoir à passer par le Parlement.

En pratique, la loi ne s'appliquera que le jour où le Royaume-Uni quittera effectivement l'UE. À condition d'avoir été adoptée par les deux chambres du parlement britannique d'ici là, ce qui n'est pas encore gagné, du moins pas dans sa forme actuelle. Même si le texte ne sera débattu qu'à l'automne, l'opposition travailliste et libérale-démocrate, revigorée après les élections du 8 juin, grince déjà des dents, en effet. Pas question pour elle de laisser carte blanche au gouvernement britannique pour modifier certaines lois en dehors de tout contrôle parlementaire. Le Labour veut également des garanties en matière de protection des droits des travailleurs.

Facture

Les droits des travailleurs, britanniques présents dans l'UE et européens installés au Royaume-Uni, fait également partie des priorités des négociateurs de l'Union. De même que la frontière britannico-irlandaise et la facture de sortie dont Londres devra s'acquitter. Justement, à cet égard, l'Office britannique de responsabilité budgétaire (OBR) a estimé hier que la facture «ne ferait pas peser de menaces importantes sur l'équilibre budgétaire du pays». Aucun montant définitif n'a pour l'instant été avancé. Mais on parle généralement d'une somme pouvant aller jusqu'à 100 milliards d'euros, ce que Londres refuse jusqu'à présent de payer. En attendant, selon l'OBR, les accords commerciaux que le Royaume-Uni parviendra à négocier avec l'UE et avec d'autres pays auront une plus grande implication sur l'économie britannique et ses finances publiques que la facture de sortie de l'UE.

Positions de négociation

Mais de nouveaux accords commerciaux, il n'est pas encore question. On en est même encore loin alors que l'UE n'en fait pas une priorité,

contrairement à Londres qui se montre particulièrement impatient à cet égard. Les Britanniques se montrent par contre bien moins pressés de définir leurs positions de négociations alors que cela fait plusieurs semaines que la Commission européenne publie les siennes. Londres s'est toutefois plié à l'exercice hier, publiant ses positions dans les dossiers juridiques et nucléaires.

Sur le plan juridique, le gouvernement May estime que le Brexit mettra fin à la juridiction de la CEJ au Royaume-Uni. Mais il accepte qu'elle reste compétente dans les dossiers qui auraient été introduits avant le Brexit et qu'elle aurait commencé à traiter. Londres demande également à ce que les procédures administratives ouvertes contre le Royaume-Uni par l'Union ou ses agences (en matière de concurrence ou de fusions-acquisitions par exemple) avant le Brexit et qui n'auraient pas été conclues au moment du divorce fassent l'objet de discussions au cas par cas. La Commission européenne, elle, a déjà prévenu que l'Union devrait pouvoir lancer des procédures administratives contre Londres après le Brexit, à condition qu'elles concernent des faits antérieurs au divorce.

Enfin, Londres dit vouloir continuer à coopérer avec Euratom après le Brexit (notamment en matière de R&D, de commerce et de mobilité des travailleurs) et s'engage à continuer à respecter les standards de sécurité fixés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Londres se dit également prêt à acquiescer, à un prix à négocier, les équipements appartenant à Euratom qui sont présents dans les installations nucléaires britanniques.

«C'est un des projets de loi les plus importants à passer par le Parlement et un tournant pour le processus de sortie de l'UE.»

DAVID DAVIS
MINISTRE BRITANNIQUE
DU BREXIT